

D2023-6-4-10

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 29 Juin 2023

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 34
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 9
 Nombre de membres excusés : 11
 Nombre de membres absents : 7

Date de convocation :
23 juin 2023

**Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :**
10 JUIL. 2023

**et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :**
10 JUIL. 2023

7 - Finances Locales
7.10 - Divers

**Objet : Régularisation des amortissements des biens transférés au 1^{er} janvier 2017 non amortis
 par les collectivités précédentes – Budget Ateliers Relais**

L'an 2023, le vingt-neuf juin à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le vingt-trois juin 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-trois juin 2023.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Jean ELISABETH		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Gislaine MARIE		
Mme Catherine CAILLY			M. Daniel BREARD		
M. Pascal DALIGAUT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Jean-Christophe MEUNIER		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER				X	
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN				X	
M. Marc GUILLAUMIN				X	
M. Francis HERMON				X	
Mme Marie-Line LEVALLOIS				X	
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON			M. Frédéric BROGNIART		
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

D2023-6-4-10

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS				X	
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	

TOTAL	34	0	9	11	7
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			34		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			43		

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières et aux moyens généraux, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Il a été constaté à ce stade des anomalies sur l'état d'actif du budget Ateliers Relais 93602. En effet, certains biens transférés au 1^{er} Janvier 2017 n'étaient pas amortis. Par conséquent, dans le cadre de la nécessaire fiabilisation des actifs et de l'amélioration de la qualité comptable, il convient de reconstituer le plan d'amortissement de l'immobilisation par opération d'ordre non budgétaire.

Régularisation des écritures d'amortissements antérieures au 1^{er} janvier 2017.

Cette correction est sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement qu'il convient de corriger, car elle relève d'une **opération d'ordre non budgétaire**. Le compte 28138, (dotations aux amortissements) est crédité par le débit du compte 193 (Autres neutralisations et régularisations d'opérations). L'état d'actif a donc été revu pour les biens amortissables en collaboration avec la Trésorerie et les plans d'amortissements recalculés.

Le montant s'élève à 1 896 466,39 € et est réparti comme tel que présenté dans le tableau joint en annexe.

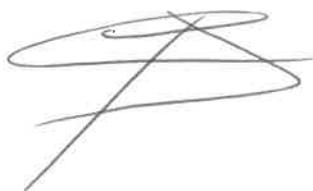
Aussi, suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 12 Juin 2023, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir valider ces corrections et d'autoriser le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 193 du budget annexe « Ateliers Relais » d'un montant de 1 896 466.39 € par opération d'ordre non budgétaire.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	43	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Mme Valérie DESQUESNE




Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



D2023-6-4-10

Recettes d'investissement :
Compte 28138 **1 896 466.39€**

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DATE DE MISE EN SERVICE	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	Amortissement annuel	Date début amortissement	Date fin	Nombre d'année	Amortissement non budgétaire
2138	300-94806	ATELIER SCI LA POISSONNIERE	28/12/2001	28/12/2001	15	139 641,36 €	9 309,42 €	01/01/2002	31/12/2016	15	139 641,36 €
2138	306-94806	ATELIER CORLET	28/12/2001	28/12/2001	15	475 277,26 €	31 685,15 €	01/01/2002	31/12/2016	15	475 277,26 €
2138	310-94806	anne matriel au cpt.2138	28/12/2001	28/12/2001	15	39 156,82 €	2 610,45 €	01/01/2002	31/12/2016	15	39 156,82 €
2138	311-94806	ATELIER RELAIS ST VIGOR	28/12/2001	28/12/2001	15	376 401,45 €	25 093,43 €	01/01/2002	31/12/2016	15	376 401,45 €
2138	312-94806	ATELIER DUBOURG	31/12/2002	31/12/2002	15	1 116,32 €	74,42 €	01/01/2003	31/12/2016	14	1 041,90 €
2138	315-94806	ATELIER GOUDIER/DCMP	05/07/2007	05/07/2007	15	133 396,80 €	8 893,12 €	01/01/2008	31/12/2016	9	80 038,08 €
2138	316-94806	EX ATELIER COTRAL	16/03/2005	16/03/2005	15	313 424,07 €	20 894,94 €	01/01/2006	31/12/2016	11	229 844,32 €
2138	318-94806	ATELIER GALLOT	05/07/2007	05/07/2007	15	163 920,07 €	10 928,005 €	01/01/2008	31/12/2016	9	98 352,05 €
2138	319-94806	TRAVAUX CORLET NUMERIQUE	07/01/2014	07/01/2014	15	3 422 506,70 €	228 167,11 €	01/01/2015	31/12/2016	2	456 334,23 €
2138	321-94806	CENTRE MEDICO SOCIAL	29/07/2010	29/07/2010	15	947,31 €	63,15 €	01/01/2011	31/12/2016	6	378,92 €

Soit un total au débit du 193 **1 896 466.39 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20230629-D2023-6-4-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Affichage : 10/07/2023